

REGIE CULTURELLE  
REGIE CULTURELLE

Numéro SIRET : 21320256700102  
Poste comptable : TRESORERIE DE MIRANDE - MIELAN

**Budget primitif**  
**relatif à l'exercice 2026**  
**voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

Sous-Préfecture de MIRANDE

24 AVR. 2026

COURRIER ARRIVEE LE

## Sommaire

4	A - Informations statistiques, fiscales et financières
5	B - Modalités de vote du budget
6	C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats
7	C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses
8	C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes
9	A - Vue d'ensemble - Vote et reports
10	B1 - Présentation des AP votées
11	B2 - Présentation des AE votées
12	C1 - Equilibre financier du budget - Investissement
15	C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement
17	D1 - Balance générale - Dépenses
19	D2 - Balance générale - Recettes
21	A - Section d'investissement - Vue d'ensemble
25	A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article
27	A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement
28	A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP
29	A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP
30	A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article
32	B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
35	B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article
39	B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article
41	<b>A - Présentation croisée</b>
	A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble
	A1.01 - Opérations non ventilables
	A1.900 - Fonction 0 - Services généraux
	A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens
	A1.901 - Fonction 1 - Sécurité
	A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
	A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
	A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)
	A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA
	A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat
	A1.906 - Fonction 6 - Action économique
	A1.907 - Fonction 7 - Environnement
	A1.908 - Fonction 8 - Transports
	A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
	A2.01 - Opérations non ventilables
	A2.930 - Fonction 0 - Services généraux
	A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens
	A2.931 - Fonction 1 - Sécurité
	A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
	A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
	A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)
	A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA
	A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI
	A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat
	A2.936 - Fonction 6 - Action économique
	A2.937 - Fonction 7 - Environnement
	A2.938 - Fonction 8 - Transports
41	<b>B - Annexes patrimoniales</b>
41	B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
42	B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
46	B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
48	B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
49	B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

51	B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
52	B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes
53	B2 - Methodes utilisees pour les amortissements
54	B3.1 - Etat des provisions constituees
56	B3.2 - Etalement des provisions
57	B4 - Etat des charges transferees
58	B5 - Detail des chapitres d'operations pour comptes de tiers
59	B6 - Prêts
60	B7.1 - Etat synthétique des engagements donnes
61	B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus
62	B7.3 - Etat des emprunts garantis
63	B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
64	B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail
65	B7.6 - Etat des marchés de partenariat
66	B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
67	B7.8 - Autres engagements donnes
68	B7.9 - Autres engagements reçus
69	B8 - Subventions versees
71	B9 - Etat du personnel
75	B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
76	B11.1 - Liste des organismes de regroupement
77	B11.2 - Liste des etablissements publics crees
78	B11.3 - Liste des services individualises dans un budget annexe
79	<b>C - Annexes budgétaires</b>
80	C1.1 - Equilibre budgétaire
81	C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses
82	C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes
83	<b>D - Autres éléments d'information</b>
84	D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
85	D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget
86	D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation
87	D3 - Décisions en matière de taux
88	D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement
89	D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
90	D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (2)
91	D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (2)
92	<b>V - Arrêté et signatures</b>
93	A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

REGIE CULTURELLE - REGIE CULTURELLE - BP - 2026

**I – INFORMATIONS GENERALES**

**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

	<b>I</b>
	<b>A</b>

	Valeurs
Informations statistiques	
Population totale	3825

	Collectivité
Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	628,01

	Valeurs
Informations financières – ratios	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	102,45
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	104,14
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	13,38
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,6239
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,0009
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,1285
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,0200

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans le fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appliquant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des Impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules cas données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**I**  
**B**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :  
 - semi budgétaire ;  
 - budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :  
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;  
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;  
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I - INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)**

I  
C1

		RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	357 865,90	363 746,98	-5 881,08	A1 0,00
Investissement	6 828,16	7 152,22	-6 051,08	A2 -5 727,02
Fonctionnement	351 037,74	356 594,76	170,00	A3 5 727,02

		RESTES A REALISER N-1		
Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1		0,00
Investissement	A2 + B2		-5 727,02
Fonctionnement	A3 + B3		5 727,02

- (1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définalisés de l'exercice N-1.  
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (5) Indiquer le signe - si déficit, et + si excédent.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>1</b>	<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR DEPENSES</b>
<b>C2</b>	

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Depenses engagées non mandatées
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL</b>		0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défectifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## I - INFORMATIONS GENERALES

## EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR RECETTES

I

C3

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (regues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations regues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats antérieurs ou défectifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II  
A

<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
		6 850,98	12 578,00	
	+	+	+	
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	0,00	0,00	
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	(si solde négatif) 5 727,02	(si solde positif) 0,00	
	=	=	=	
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	12 578,00	12 578,00	
<b>VOTE</b>	<b>Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
		398 364,00	398 364,00	
	+	+	+	
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	0,00	0,00	
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00	
	=	=	=	
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	398 364,00	398 364,00	
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>410 942,00</b>	<b>410 942,00</b>	

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défunts de l'exercice précédent.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AP VOTEES**

II  
B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AE VOTEES**

**II**  
**B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 900,92	0,00	6 850,98	6 850,98	6 850,98
18	Cpte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>						
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>						
		6 900,92	0,00	6 850,98	6 850,98	6 850,98

Total des dépenses d'ordre					
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

<b>TOTAL</b>	6 900,92	0,00	6 850,98	6 850,98	6 850,98
--------------	----------	------	----------	----------	----------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	5 727,02
--	----------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	12 578,00
---	-----------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 040 = DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT**

**II**

**C1**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilités incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilités corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilités reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilités en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	391,98	391,98	391,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	6 051,08	0,00	5 727,02	5 727,02	5 727,02
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>						
6 119,00		6 051,08	0,00	6 119,00	6 119,00	6 119,00

Total des recettes d'investissement		6 900,92		6 459,00	6 459,00	6 459,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	5 795,92		5 354,00	5 354,00	5 354,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 105,00		1 105,00	1 105,00	1 105,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>						
		6 900,92		6 459,00	6 459,00	6 459,00

TOTAL		12 952,00	0,00	12 578,00	12 578,00	12 578,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						12 578,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL		12 952,00	0,00	12 578,00	12 578,00	12 578,00

Pour information :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	6 459,00
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) À servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	N-1 Restes à réaliser	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	73 938,00	0,00	75 660,00	75 660,00	75 660,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	216 020,00	0,00	244 520,00	244 520,00	244 520,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	70 805,00	0,00	70 805,00	70 805,00	70 805,00
6586	Frais fonctionnement des groupes délégués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>						
66	Charges financières	923,00	0,00	820,00	820,00	820,00
67	Charges spécifiques (3)	194,08	0,00	100,00	100,00	100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>						
		361 880,08	0,00	391 905,00	391 905,00	391 905,00

Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 900,92		6 459,00	6 459,00	6 459,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	5 795,92		5 354,00	5 354,00	5 354,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 105,00		1 105,00	1 105,00	1 105,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		368 781,00	0,00	398 364,00	398 364,00	398 364,00
-------	--	------------	------	------------	------------	------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00				
------------------------------------	--	------	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		398 364,00				
---	--	------------	--	--	--	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.  
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.  
 (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.  
 (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**C2**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	51 400,00	0,00	50 890,00	50 890,00	50 890,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	317 211,00	0,00	347 474,00	347 474,00	347 474,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>368 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>368 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>

Fonctionnement		Total des recettes d'ordre de	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	368 611,00	0,00	398 364,00	398 364,00
--------------	------------	------	------------	------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	0,00
---	------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	398 364,00
--	------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	
<b>DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION</b>	<b>6 459,00</b>

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**BALANCE GENERALE - DEPENSES**

D1

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 850,98	0,00	6 850,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
20	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
204	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rep. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>6 850,98</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

5 727,02

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

12 578,00

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	75 660,00	0,00	75 660,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	244 520,00	0,00	244 520,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	70 805,00	0,00	70 805,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	820,00	0,00	820,00
67	Charges spécifiques (9)	100,00	0,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 105,00	1 105,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	5 354,00	5 354,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>391 905,00</b>	<b>6 459,00</b>	<b>398 364,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

398 364,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**BALANCE GENERALE - RECETTES**

D2

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Recettes d'investissement - Total
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	391,98	0,00	391,98
13 Subventions d'investissement (regues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations regues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	1 105,00	1 105,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	5 354,00	5 354,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>391,98</b>	<b>6 459,00</b>	<b>6 850,98</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	5 727,02
--------------------------------	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 578,00
--	-----------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00	0,00	0,00
016 APA	0,00	0,00	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60 Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	50 890,00	0,00	50 890,00
71 Production stockée (ou desstockage)	0,00	0,00	0,00
72 Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731 Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	347 474,00	0,00	347 474,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 890,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 890,00</b>

FONCTIONNEMENT		Recettes de fonctionnement – Total	
Opérations réelles (1)	398 364,00	Opérations d'ordre (2)	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>398 364,00</b>		
		+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00	
		=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>398 364,00</b>	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III  
A

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	DEPENSES				TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
			Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP		Pour information, dépenses gérées hors AP
<b>TOTAL</b>	<b>6 900,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 900,92	0,00	6 850,98	6 850,98	6 850,98	0,00	6 850,98	6 850,98
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>6 900,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>6 900,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

5 727,02

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>12 578,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2, 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessations d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**III**  
**A**

**RECETTES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>6 900,92</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	391,98	391,98	391,98
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391,98</b>	<b>391,98</b>	<b>391,98</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391,98</b>	<b>391,98</b>	<b>391,98</b>
021 Viement de la section de fonctionnement	5 795,92		5 354,00	5 354,00	5 354,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 105,00		1 105,00	1 105,00	1 105,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>6 900,92</b>		<b>6 459,00</b>	<b>6 459,00</b>	<b>6 459,00</b>

**R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)** **0,00**

**Affectation au compte 1068 (8)** **5 727,02**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>12 578,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affecation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III  
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>TOTAL</b>	<b>6 900,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	6 900,92	0,00		6 850,98	6 850,98		6 850,98	6 850,98
168748 Dettes - Autres communes	6 900,92	0,00		6 850,98	6 850,98		6 850,98	6 850,98
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>6 900,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	III = I + II 0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>6 900,92</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REGIE CULTURELLE - REGIE CULTURELLE - BP - 2026												
III - VOTE DU BUDGET	III											
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1											
<b>Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement</b>												
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	0,00	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information hors AP	0,00	0,00	TOTAL
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP

Cet état ne contient pas d'information.

<b>REGIE CULTURELLE - REGIE CULTURELLE - BP - 2026</b>	
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>REGIE CULTURELLE - REGIE CULTURELLE - BP - 2026</b>	
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	
<b>III</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>
<b>A2.3</b>	

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III  
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>6 900,92</b>	<b>0,00</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	391,98	391,98	391,98
10222 FCTVA	0,00	0,00	391,98	391,98	391,98
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391,98</b>	<b>391,98</b>	<b>391,98</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391,98</b>	<b>391,98</b>	<b>391,98</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	5 795,92		5 354,00	5 354,00	5 354,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 105,00		1 105,00	1 105,00	1 105,00
28162 Biens historiques et culturels mobiliers	305,00		305,00	305,00	305,00
281838 Autre matériel informatique	800,00		800,00	800,00	800,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>6 900,92</b>		<b>6 459,00</b>	<b>6 459,00</b>	<b>6 459,00</b>

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**III**

**B**

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	<b>TOTAL</b>	<b>368 781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	73 938,00	0,00	0,00	75 660,00	75 660,00	0,00	75 660,00	75 660,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	216 020,00	0,00		244 520,00	244 520,00		244 520,00	244 520,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	70 805,00	0,00	0,00	70 805,00	70 805,00	0,00	70 805,00	70 805,00
6586	Frais fonctionnement des groupes délégués	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>360 763,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>390 985,00</b>	<b>390 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>390 985,00</b>	<b>390 985,00</b>
66	Charges financières	923,00	0,00		820,00	820,00		820,00	820,00
67	Charges spécifiques (3)	194,08	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 117,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>920,00</b>	<b>920,00</b>	<b>0,00</b>	<b>920,00</b>	<b>920,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>361 880,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391 905,00</b>	<b>391 905,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391 905,00</b>	<b>391 905,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	5 795,92			5 354,00	5 354,00		5 354,00	5 354,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 105,00			1 105,00	1 105,00		1 105,00	1 105,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>6 900,92</b>			<b>6 459,00</b>	<b>6 459,00</b>		<b>6 459,00</b>	<b>6 459,00</b>
	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>								<b>0,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>398 364,00</b>

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



### III - VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III  
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>368 781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	73 938,00	0,00	0,00	75 660,00	75 660,00	0,00	75 660,00	75 660,00
6042	Achats de prestations de services	7 670,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
60611	Eau et assainissement	1 430,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	8 750,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
60613	Chauffage urbain	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 200,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures dentretien	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 060,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
611	Contrats de prestations de services	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	5 270,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 800,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	1 700,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6161	Multirisques	2 133,00	0,00		2 160,00	2 160,00	0,00	2 160,00	2 160,00
6182	Documentation générale et technique	800,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62288	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	170,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 600,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6233	Foires et expositions	3 675,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
6234	Réceptions	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6236	Catalogues et imprimés	1 980,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	5 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	550,00	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
63718	Autres	0,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	50,00	0,00	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimés (4) (5)	216 020,00	0,00		244 520,00	244 520,00	0,00	244 520,00	244 520,00
6211	Personnel affecté par Cl. de rattachement	40 000,00	0,00		45 500,00	45 500,00	0,00	45 500,00	45 500,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 600,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
64111	Rémunération principale titulaires	93 500,00	0,00		93 500,00	93 500,00	0,00	93 500,00	93 500,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	17 200,00	0,00		17 200,00	17 200,00	0,00	17 200,00	17 200,00
64131	Rémunérations	5 200,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
64138	Primes et autres indemnités	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6415	Congés payés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 500,00	0,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	34 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	270,00	0,00		270,00	270,00	0,00	270,00	270,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	70 805,00	0,00	0,00	70 805,00	70 805,00	0,00	70 805,00	70 805,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	70 800,00	0,00		70 800,00	70 800,00	0,00	70 800,00	70 800,00
65888	Autres	5,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes délus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>360 763,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>390 985,00</b>	<b>390 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>390 985,00</b>	<b>390 985,00</b>
66	Charges financières	923,00	0,00		820,00	820,00	0,00	820,00	820,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-17,91	0,00		-14,28	-14,28		-14,28	-14,28
661133	Remb. Int. emprunt transf. CL rattach.	890,91	0,00		780,00	780,00		780,00	780,00
6688	Autres	50,00	0,00		54,28	54,28		54,28	54,28
67	Charges spécifiques (4)	194,08	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	194,08	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>1 117,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>920,00</b>	<b>920,00</b>		<b>920,00</b>	<b>920,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>361 880,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391 905,00</b>	<b>391 905,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391 905,00</b>	<b>391 905,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	5 795,92			5 354,00	5 354,00		5 354,00	5 354,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 105,00			1 105,00	1 105,00		1 105,00	1 105,00
6811	Dot. amort. immos incorporées	1 105,00			1 105,00	1 105,00		1 105,00	1 105,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>6 900,92</b>			<b>6 459,00</b>	<b>6 459,00</b>		<b>6 459,00</b>	<b>6 459,00</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	120,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-134,28
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-14,28

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.  
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.  
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.  
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.  
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).  
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.  
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



## REGIE CULTURELLE - REGIE CULTURELLE - BP - 2026

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>368 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	51 400,00	0,00	50 890,00	50 890,00	50 890,00
7011	Ventes d'eau	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	28 300,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	16 800,00	0,00	16 390,00	16 390,00	16 390,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	5 300,00	0,00	2 189,99	2 189,99	2 189,99
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	3 310,01	3 310,01	3 310,01
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	317 211,00	0,00	347 474,00	347 474,00	347 474,00
757341	Subv.Fonct. communes membres du GFP	317 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7573621	Subv.Fonct. BA/Régies sans ps.morale	0,00	0,00	347 464,00	347 464,00	347 464,00
75888	Autres	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>368 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>368 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>	<b>398 364,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état 1-B pour le contenu du budget précédent.  
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).  
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.  
 (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV -- ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES -- ETAT DE LA DETTE -- DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV  
B1.1

## B1.1 -- DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

## IV - ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
B1.2

## B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Cote-goutte d'amortissement prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Parti-décité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>81 937,78</b>									
1661 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					81 937,78									
MONB37137EUR	COMMUNE DE MIRANDE	01/05/2021		01/08/2021	81 937,78	F		1,600	1,600	EUR	T	C	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>81 937,78</b>									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des Impôts

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Categorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes affectées aux marchés publiques de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>51 211,06</b>					<b>6 828,16</b>	<b>778,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>116,38</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		51 211,06				6 828,16	778,41	0,00	116,38	
MONS3713ZEUR	N	0,00	A-1	51 211,06	7,58	F	1,600	6 828,16	778,41	0,00	116,38	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>51 211,06</b>				<b>6 828,16</b>	<b>778,41</b>	<b>0,00</b>	<b>116,38</b>	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV  
B1.4

## B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	1	100,00	51 211,06	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros			0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	
	Montant en euros			0,00	0,00	0	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	
	Montant en euros			0,00	0,00	0	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	
	Montant en euros			0,00	0,00	0	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	
	Montant en euros			0,00	0,00	0	0,00	
(F) Autres types de structures	0	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0
	Montant en euros			0,00	0,00	0	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (échange ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de réglement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tumeur, swaption)

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**  
**B1.5**

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV  
B1.6

## B1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/07/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661 11 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV  
B2

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Delibération du
Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :				
€				
		Catégories de biens amortis		
L	Autres matériels informatiques	Durée (en années)	5	05/12/2024
L	Dépenses ultérieures immobilisées		10	05/12/2024

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

**IV**  
**B3.1**

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS**

**IV**  
**B3.2**

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

**IV**  
**B4**

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	
	<b>IV B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défruits de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS**

**IV  
B6**

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.1**

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés		
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.2**

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus		
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)	0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.3**

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV  
B7.4

## CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 7 606,57
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b> <b>7 606,57</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b> <b>398 364,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b> <b>1,91</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES  
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILANIV  
B7.5

## ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

REGIE CULTURELLE - REGIE CULTURELLE - BP - 2026  
**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.6**

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III		
									Part investissement	Part fonctionneme nt II	Part financeme nt III			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique  
 (2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023  
 (3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N  
 (4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N  
 (5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.7**

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité soumette un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.8**

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
				<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.9**

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES**

**IV**  
**B8**

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
6574	N°1 Cinéma		A.P.C.M.	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		ARTS EN GASCOGNE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		Ass Départementale pour le Développement des Arts	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		ASS MIRANDE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		INFORMATIQUE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		ASS QUEST ROX	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		ASS P. LE RENOUVEAU DE LA BASTIDE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		ASSOCIATION COUNTRY	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		MUSIC MIRANDE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		COUNTRY IN MIRANDE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		DIVERS BENEFICIAIRES	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		ECOLE DE MUSIQUE Société philharmonique Mirande	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		FEDERATION STE MUSICALES	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		Les Amis du Bach Festival Gers	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		Line Dance Academy	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		LOUS MIRANDES	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE MIRANDE	Etat	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		MIRANDE CITTASLOW	Association	0,00
6574	N°2 Subvention Exceptionnelle		OFFICE DE TOURISME MIRANDE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		OFFICE DE TOURISME MIRANDE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		PHOTO VIDEO CLUB MIRANDAIS	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		SOCIETE PHILHARMONIQUE MIRANDE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		TERRE VISITEE association	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement		WESTERN DANCE MIRANE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		A.P.C.M.	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		ARTS EN GASCOGNE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		ASS QUEST ROX	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		ASS P. LE RENOUVEAU DE LA BASTIDE	Association	0,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		Les Amis du Bach Festival Gers	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		LOUS MIRANDES	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		MIRANDE CITTASLOW	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		PHOTO VIDEO CLUB	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		MIRANDAIS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		SOCIETE PHILHARMONIQUE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention CD		MIRANDE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		SOCIETE PHILHARMONIQUE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		MIRANDE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		TERRRE VISITTEE association	Association	0,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		VACAAM	Association	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV  
B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,80</b>	<b>0,00</b>	<b>1,80</b>
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
PROFESSEUR ENS ART HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	0,00	2,80	2,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	
<b>B9</b>	<b>IV</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ASSISTANT SPC ENS ARTISTIQUE	B	CULT	356	0,00	A	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POLP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cibles.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la durée de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6\* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression est décidée par l'autorité compétente.  
 332-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-6 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-6 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-12 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-6 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-13 : Contrats particuliers : recrutement sans concours, parcours d'accès direct à l'emploi, recrutement de candidats handicapés à l'article L. 332-10.  
 333-1 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'états.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement de s articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(9) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES  
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIERIV  
B10

## LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

**IV**  
**B11.2**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

**IV**  
**B11.3**

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	
C1.1	

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

## Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

Propositions nouvelles		
Vote (2)		
	-5 727,02	Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)
	0,00	Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent
	-5 727,02	Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement

## Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

Propositions nouvelles		
Vote (2)		
	5 727,02	Affectation au 1068 (C)
	-5 727,02	Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement
	-5 727,02	Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité

## COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Propositions nouvelles		
Vote		
	6 850,98	Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)
	6 850,98	Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)
	0,00	Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice voies ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES</b>	
C1.2	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>			
		6 850,98	6 850,98
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	6 850,98	6 850,98
<b>Depenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV - ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES	
IV	C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>6 850,98</b>	<b>6 850,98</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>391,98</b>	<b>391,98</b>
10222	FC TVA	391,98	391,98
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>6 459,00</b>	<b>6 459,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	305,00	305,00
281838	Autre matériel informatique	800,00	800,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 354,00	5 354,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ANNEXES**

<p><b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b></p>	<p><b>IV D1</b></p>
---	-------------------------

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<p>Catégorie de services</p>	<p>Intitulé / objet du service</p>	<p>Date de création</p>	<p>Date de délibération</p>	<p>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</p>
------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------------	--



## IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATIONIV  
D2.2

## Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	<b>0,00</b>
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations		0,00
	Total facturations internes	0,00
	<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>
Contributions aux ECE		
		0,00
	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements		
		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		
		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		
		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		
		0,00
	Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier		
		0,00
	<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique		
		0,00
	<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

- (1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
- (2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
- (3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
- (4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
- (5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
- (6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

**IV**  
**D3**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV  
D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article (2)		Libellé (2)	DEPENSES (1)	Montant
		Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
		Acquisitions d'immobilisations		0,00
		Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
		Autres dépenses éventuelles		0,00
		Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
		Total des dépenses réelles		0,00
040		Opérations ordre transf. entre sections		0,00
041		Opérations patrimoniales		0,00
		Total des dépenses d'ordre		0,00
		TOTAL GENERAL		0,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Article (2)		Libellé (2)	RECETTES (1)	Montant
		Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
		Dotations et subventions reçues		0,00
		Autres recettes éventuelles		0,00
		Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024		Produits des cessions d'immobilisations		0,00
		Total des recettes réelles		0,00
040		Opérations ordre transf. entre sections		0,00
041		Opérations patrimoniales		0,00
021		Virement de la section de fonctionnement (3)		0,00
		Total des recettes d'ordre		0,00
		TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV  
D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article (2)	Libellé (2)	DEPENSES (1)	Montant
011	Charges à caractère général		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
	Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section		0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)		0,00
	Total des dépenses d'ordre		0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	Montant
	Recettes issues de la TEOM		0,00
	Dotations et participations reçues		0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques		0,00

		RECETTES (1)
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Cet état ne contient pas d'information.

D5.1	<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
IV	<b>IV – ANNEXES</b>

V - ARRÊTE ET SIGNATURES	V
ARRÊTE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents :

23/23

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

18

Contre :

5

Absentions :

Date de convocation : 10/04/2026

Présenté par le Maire (1).

A Mirandé, le 16/04/2026

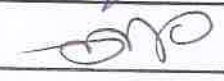




Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire

A Mirandé, le 16/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

M. DAREUX Jean-François	
M. DOREY Bernard	
M. DUFOUR Jean-Michel	
M. FORQUES Gérard	
M. GENSAC Christian	
M. LAPISSE Michel	
M. LECHIGUERO André	
M. LOUBET René	
M. MENDEZ Jean	
M. PAUL ART Vincent	
M. PUGNETTI Christophe	
Mme ADDA Fatima	
Mme CLAVE Lætitia.	
Mme DOUAT Karine	
Mme DUBOSQ Dominique	
Mme GROSJEAN Véronique	
Mme LUCANTE Sandrine	
Mme MARQUES PINTO DARBAS Matya	

V - ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
V	
A	

Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina	
Mme OCHOA Sonia	
Mme PICCIN Colette	
Mme RONCERAY Sandrine	
Mme TROUETTE Corinne	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mirande, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »  
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...  
 (3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.